



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 21 SEP. 2020

LE MINISTRE

N/Réf : CE 824874

V/Réf :

Monsieur le Sénateur,

cher Yves,

Par courrier en date du 11 juin 2020, vous aviez appelé l'attention de mon prédécesseur sur l'absence de mesures spécifiques pour les biocarburants dans le cadre du plan de relance automobile.

Le plan de relance de l'industrie automobile, présenté le 26 mai 2020 par le Président de la République, est en effet constitué de nombreuses mesures destinées de façon globale à relancer ce secteur par la consommation.

La filière française des biocarburants joue un rôle spécifique et essentiel dans la transition écologique. Le Gouvernement soutient à cet égard, la filière sucre et plus particulièrement le développement du bioéthanol car il constitue un débouché majeur pour les produits agricoles français et contribue à la décarbonation du secteur des transports.

Dans le contexte particulier des difficultés rencontrées par la filière sucre depuis 2018, liées notamment à la fin du régime européen des quotas, le Gouvernement a ouvert une concertation au niveau national sur l'avenir de la filière betterave-sucre qui est confrontée à des défis majeurs, qu'il s'agisse de la transition écologique, du nouvel environnement économique post-quotas ou de la concurrence internationale.

.../...

Monsieur Yves DETRAIGNE
Sénateur de la Marne
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Cette concertation a abouti à l'élaboration par l'interprofession d'un plan stratégique ayant pour objectif de construire une vision et une ambition partagées pour l'avenir de la filière en France autour de 5 axes : la compétitivité de l'amont agricole, la compétitivité de la transformation industrielle, la diversification des débouchés, les aspects internationaux et l'image du sucre. Ce plan stratégique doit dorénavant être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de la filière avec l'appui des pouvoirs publics lorsque cela sera possible et nécessaire.

Dans ce cadre, le Gouvernement soutient les mesures de diversification des débouchés susceptibles de renforcer l'équilibre de la filière betterave-sucre. A cet égard, le travail de concertation mené entre les services des différents ministères impliqués et les acteurs de la filière se concrétise chaque année par une augmentation des volumes de bioéthanol incorporés dans l'essence. Cet accroissement est inhérent à la politique menée au travers de la Taxe Incitative Relative à l'Incorporation des Biocarburants (TIRIB), qui constitue un levier majeur d'incorporation du bioéthanol dans l'essence. Les trajectoires sont désormais fixées sur une durée de 2 ans, afin de donner davantage de visibilité aux professionnels. La part de l'éthanol augmente régulièrement (de 7 % en 2016 à 8,6 % prévus pour 2021). Cette progression significative a notamment été permise par l'intégration des résidus sucriers dans les matières premières éligibles à la TIRIB, dont la part est passée de 0,2 % en 2019 à 0,4 % en 2020, puis 0,8 % en 2021. Les travaux et discussions menés dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2021 devraient permettre une nouvelle augmentation de cette part de résidus sucriers, pour l'année 2022.

Cette dynamique positive reflète l'attention toute particulière que porte le gouvernement au carburant dit superéthanol E85, qui est écologique, car contenant jusqu'à 85 % d'éthanol, et qui connaît un développement exponentiel grâce à son prix attractif dans un contexte de crise économique.

En complément du levier majeur que constitue le dispositif fiscal incitatif de la TIRIB, d'autres outils font actuellement l'objet d'un travail mené en étroite concertation entre les services des administrations concernées et les acteurs de la filière éthanol, afin d'inciter les constructeurs et consommateurs à mobiliser encore davantage le supercarburant E85. Ainsi, la réduction de la Taxe sur les Véhicules de Société pour les modèles flexfuel d'origine, ainsi que l'inclusion des boîtiers de conversion E85 dans la prime à la conversion ou le classement des véhicules flexfuel en Crit'Air1 font l'objet de travaux menés dans le cadre du plan stratégique sucre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Restant à votre disposition,
Bonne réception*

Julien DENORMANDIE

Julien Denormandie